

Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder
(prix en €)

Capacité	Etude d'orientation	Etude de détail
≤ 16 m ³ /h	Gratuit	Gratuit
≤ 160 m ³ /h	350 €	746 €
> 160 m ³ /h	833 €	1.861 €
Injection biométhane	2.254 €	4.203 €
Etude de rebours vers un réseau de pression supérieur	sur devis	sur devis

Remarques:**Etude d'orientation :**

L'étude d'orientation est applicable **sur demande** :

- pour tout projet de nouveaux raccords (prélèvement et/ou injection),
- pour tout projet de modification d'un raccordement existant.

L'étude d'orientation permet d'informer le demandeur selon le cas:

- de la faisabilité de la demande,
- de l'estimation du coût des travaux,
- de l'estimation du délai de réalisation,
- du schéma de raccordement,
- des prescriptions techniques,

afin que le demandeur puisse évaluer la rentabilité de son projet.

L'étude d'orientation est **facultative** et **payante**.

Le coût de l'étude d'orientation est variable selon la capacité de prélèvement demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant et fixe pour une étude d'injection.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.

Le résultat de l'étude est communiqué par écrit au demandeur. Il n'engage nullement ni ORES, ni le demandeur.

Sur base de cette étude d'orientation, le demandeur pourra, s'il souhaite poursuivre son projet, introduire une demande d'étude de détails. Le coût de l'étude d'orientation pourra être déduit du coût de l'étude de détails.

Règles particulières d'application :

- si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs;
- en cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccords de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées).

Etude de détails :

L'étude de détails est **obligatoire** et **payante** pour les cas suivants :

- Lors d'une demande d'un nouveau raccordement d'un bâtiment ou d'un équipement technique ou assimilé:
 - nécessitant une capacité totale contractuelle en prélèvement > 16 m³/h ou
 - nécessitant une pression de fourniture > 25 mbar.
- Lors d'une demande d'injection de biométhane sur le réseau gaz.
- Lors d'une demande de modification d'un raccordement existant:
 - avec augmentation de la capacité contractuelle en prélèvement dont la puissance finale > 16 m³/h ou
 - avec augmentation de la pression de fourniture dont la pression finale > 25 mbar ou
 - avec augmentation de la capacité contractuelle en injection.
- Lors d'une modification de l'installation du client pouvant modifier le fonctionnement du réseau de distribution. ORES doit juger si la modification est mineure ou si elle nécessite une étude.

L'étude de détails permet d'informer le demandeur:

- du coût des travaux,
- du délai de réalisation,
- des conditions de l'offre,
- des prescriptions techniques et administratives,
- des conditions du contrat de raccordement,
- du schéma de raccordement.

Le coût de l'étude de détails est variable selon la capacité de prélèvement et/ou d'injection demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.

Les frais d'étude de détails sont toujours dus, que les travaux soient réalisés ou non.

Règles particulières d'application :

- si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.
- en cas d'étude de détails avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détails.
- en cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccords de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées).
- en cas de réactualisation des prix de l'offre avec modification des paramètres de la demande initiale et/ou modification de la solution technico-économique, une nouvelle étude sera facturée et un nouveau contrat sera établi.
- en cas de réactualisation des prix de l'offre sans modification des paramètres de la demande initiale et sans modification de la solution technico-économique, seuls des frais d'adaptation de l'offre et du contrat de raccordement seront facturés (voir annexe 3 pour la MP et annexe 6 pour la BP).
- en cas d'injection de biométhane, les études de rebours vers un réseau de pression supérieure sont spécifiques à chaque dossier et feront l'objet d'une étude de détails facturée sur base d'un devis.

2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 1	Tarif de raccordement pour utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP						
> 160 m³/h	Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions techniques d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Prix exprimés en €, hors TVA.								
	A		B		C		D		
	Accès au réseau		Branchement		Installation de détente et de comptage		Divers		
	ORES peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon.								
	Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par ORES : - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celles-ci répondent aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon.		Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES : - les travaux de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public, - la fourniture et la pose de la vanne d'arrêt en trottoir, - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade, - le percement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'attente, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la détente).		Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES : - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carcasse et terrassements, - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires, - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau acier d'une longueur maximale d'un mètre, - l'assistance à la première mise en service (3 heures).		Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.		
	Ce prix ne comprend pas : - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par ORES. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D.		Ce forfait ne comprend pas : - les travaux de terrassement en domaine privé et la pose de gaines avec tire-fils. Le terrassement en propriété privée du raccordement en amont du comptage peut être réalisé par ORES moyennant supplément - voir annexe « Divers ».		Ce forfait ne comprend pas : - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité - la mise à disposition d'impulsions				
	Remarques : Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.				Remarques : Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes. Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont : - de 21 à 500 mbar pour les cabines 250 et 400 m ³ /h, - de 98 à 500 mbar pour les cabines 650 et 1.000 m ³ /h, - 500 mbar pour une cabine 1.600 m ³ /h.				
					La détente est installée soit dans une cabine métallique, soit dans un local répondant aux spécifications disponibles auprès d'ORES. Dans le cas où le demandeur ne met pas de local à disposition, le prix de la carcasse sera appliqué en plus de la détente (voir prix sous le terme C). La pose d'un compteur supplémentaire est assimilée à un nouveau raccordement.				
	Débit horaire maximum (m³/h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	Prix	détente 1 ligne		détente 2 lignes	Carcasses métalliques
						Prix		Prix	Prix
250	G160	4,9	PE63	2.823 €	11.573 €	14.468 €		3.983 €	
400	G250	4,9	PE63	2.823 €	14.782 €	19.721 €		4.547 €	
650	G400	4,9	PE110	4.503 €	17.991 €	24.973 €		5.421 €	
1.000	G650	4,9	PE110	4.503 €	23.212 €	32.584 €		6.900 €	
1.600	G1000	4,9	PE160	4.878 €	pas disponible	68.566 €	6.900 €		
> 1.600			Raccordement hors standard sur réseau MPB ou MPC (sur devis)						

2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 2	Travaux hors forfait pour un utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP avec pression de sortie cabine ≤ à 1 bar maximum		
DIVERS > 160 m³/h	Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures. Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 3).				
	D				
	Divers				
		Unité	Prix	Fiche	
	Forage (jusqu'à 30 m)	m	367 €	G174	
	Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	sur devis		
	Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G181	
	Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte	m	19 €	G182	
	Fourniture et pose conduite PE160 posée en tranchée ouverte	m	27 €	G183	
	Terrassement en pleine terre	m	38 €	G190	
	Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)	m	116 €	G191	
	Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)	m	153 €	G192	
	Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m ³	184 €	G193	
	Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m ²	223 €	G194	
	Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m ²	179 €	G195	
	Démolition de roche	m ³	444 €	G198	
	Supplément pour démolition de revêtement divers	m ³	236 €	G196	
Fourniture et pose d'une télémessure horaire	pièce	7.132 €	G063		
Fourniture et pose d'une télémessure mensuelle(*)	pièce	1.349 €	G061		
Carottage en raccordement	pièce	167 €	G197		
Mise en service d'une installation d'injection de biométhane	pièce	sur devis			
Mise à disposition d'impulsions	pièce	829 €	G065		
Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	15 €	G250		
<i>(*) Cette prestation sera disponible après le démarrage d'Atrias</i>					

2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 3	Prestations diverses > 160 m ³ /h			
PRESTATIONS DIVERSES > 160 m ³ /h	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 1. Le terme C repris fait référence au tarif à usage professionnel. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis. Ces prix sont d'application pour des travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Prix unitaire pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures normales de travail	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Fiche	
	BRANCHEMENT					
	Renouvellement ou Déplacement de branchement Renouvellement ou Déplacement d'un branchement (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur)(radiation du branchement existant non comprise)	B	-	-	G002	
	Radiation Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50 (enlèvement ou déplacement du dernier compteur non compris)	822 €	-	-	G022	
	Radiation d'un branchement jusqu'à PE110 ou Ac100 (enlèvement ou déplacement du dernier compteur compris)	3.173 €	-	-	G023	
	Radiation d'un branchement jusqu'à PE160 ou Ac150 (enlèvement ou déplacement du dernier compteur compris)	3.567 €	-	-	G024	
	Pose de vanne Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE110 sur branchement existant	3.321 €	-	-	G036	
	Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE160 sur branchement existant	5.210 €	-	-	G037	
	COMPTAGE					
	Remplacement (*) Placement d'un convertisseur de volume	2.609 €	-	-	G062	
	Placement d'une télémesure horaire	7.132 €	-	-	G063	
	Placement d'une télémesure mensuelle	1.349 €	-	-	G061	
	Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client	sur devis	-	-		
	Mise à disposition d'impulsions Mise à disposition d'impulsions compteur gaz (demandé a posteriori) (l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non inclus)	829 €	-	-	G064	
	Mise à disposition d'impulsions compteur gaz :					
	avec changement ou adaptation du compteur G160	2.977 €	-	-	G068	
	avec changement ou adaptation du compteur G250	3.011 €	-	-	G069	
	avec changement ou adaptation du compteur G400	5.986 €	-	-	G070	
	avec changement ou adaptation du compteur G650	3.500 €	-	-	G071	
	avec changement ou adaptation du compteur G1000	4.748 €	-	-	G072	
	avec changement ou adaptation du compteur ≥ G1600	sur devis	-	-		
	Renforcement Renforcement groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant	sur devis	-	-		
	Déplacement Déplacement compteur = déplacement cabine	sur devis	-	-		
	Travaux comptage divers Remplacement régulateur	sur devis	-	-		
Visite ou acte technique sur comptage existant (sans remplacement de celui-ci)	83 €	-	-	G115		
Contrôle métrologique d'un compteur gaz ≥ G160 en laboratoire	sur devis	-	-			
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT						
Première mise en service d'un compteur	Gratuit	-	-	G140		
Ouverture d'un compteur	162 €	233 €	304 €	G141		
Fermeture d'un compteur	162 €	233 €	304 €	G143		
Coupure au compteur	204 €	-	-	G149		
Coupure au branchement sans accès aux installations	2.488 €	-	-	G151		
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES						
Déplacement sans acte technique	66 €	89 €	112 €	G160		
Constataion d'une action dolosive avérée de la part d'un tiers (PV, hors frais technique)	1.439 €	1.546 €	1.546 €	G161		
Prestation administrative diverse (avec déplacement)	117 €	-	-	G165		
Prestation administrative diverse (sans déplacement)	19 €	-	-	G166		
Adaptation administrative de l'offre et/ou du contrat de raccordement	144 €	-	-	G221		
(*) Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.						

2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 4	Tarif Raccordement Gaz sur réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m³/h						
Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements en basse (BP) ou moyenne pression (MP), conformes aux prescriptions techniques d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Ces prix ne couvrent pas le réseau de distribution de gaz nécessaire à la viabilisation de terrain (voir annexe 7). Dans ces différents cas, il convient d'ajouter une intervention forfaitaire décrite dans l'annexe 6.									
≤ 160 m³/h	A Accès au réseau <small>ORES peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon</small>		B Branchement		C Comptage <small>(plus dispositif de détente si alimentation en MP)</small>		D Divers		
	<p>Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celles-ci répondent aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon, - dans le cadre d'un raccordement collectif (***), et pour autant que celui-ci réponde aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon: o la fourniture et la pose de la conduite en domaine public et privé jusqu'au local compteurs, o la fourniture et la pose de la rampe destinée à connecter les raccordements individuels. <p>Ce prix ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par ORES. <p>Ce manque de rentabilité est facturé via le terme D.</p> <p>Remarques :</p> <p>Pour un débit supérieur à 16 m³/h, ORES vérifie que le réseau BP local possède une capacité suffisante pour permettre le raccordement.</p>		<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <p>1. Pour un raccordement individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement en domaine privé sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur. Le terrassement en domaine privé est réalisé si le terrain est meuble, sans obstacle et sans revêtement sur le tracé du raccordement, - la fourniture et la pose de la conduite en domaine privé sur une longueur de 8 m comptée à partir du compteur, - le percement de la façade dans le cas d'un immeuble existant, - la fourniture et la pose de la vanne en trottoir et la connexion à la conduite de distribution, - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public ainsi que les frais de terrassement, à l'exception de l'éventuelle traversée de voirie. <p>2. Pour un raccordement collectif (***):</p> <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement collectif est assimilé à du réseau de distribution, - les raccordements individuels sur un raccordement collectif sont traités comme ci-dessus. <p>De manière générale pour un raccordement individuel, ce forfait ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la conduite ainsi que les frais de terrassement en domaine privé au-delà de la longueur prise en charge par ORES dans le forfait, - les travaux de terrassement (tranchée et niche extérieure à l'endroit du percement de façade) en domaine privé, si le terrain n'est pas meuble et comprend des obstacles ou du revêtement sur le tracé du raccordement, - la fourniture et la pose de la gaine d'attente avec tire-fils, - la fourniture et la pose de la courbe de raccordement en cas de nouvelle construction, - la fourniture de l'attestation conforme de l'installateur habilité ou de l'organisme agréé, - le cas échéant, la traversée de voirie (par forage ou non). Dans le cas particulier d'un raccordement individuel standard (*) à usage résidentiel, celle-ci fera l'objet d'un abattement (**). <p>Les prestations hors forfait sont facturées à l'aide du terme D (annexe 5).</p> <p>Remarque:</p> <p>L'immeuble sera raccordé sur le réseau BP ou MP-B.</p> <p>Pour des pressions supérieures à 25 mbar, un organe de détente réduit la pression au niveau d'utilisation. Le calibre de la conduite de raccordement dépend du débit demandé.</p>		<p>Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :</p> <p>Pour un raccordement individuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose du compteur qui reste propriété d'ORES, - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret contenant l'organe de détente, de type simple ligne, et le compteur pour un raccordement à partir d'un réseau MP, - la première mise en service, - le raccordement du compteur gaz avec l'installation intérieure si celle-ci est située à moins d'un mètre du compteur. <p>Ce forfait ne comprend pas :</p> <p>1. Pour un raccordement individuel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose, en limite de propriété, d'un coffret destiné à contenir le compteur pour un bâtiment ayant un recul supérieur à 25 m (distance entre la limite de propriété et le point de pénétration de la conduite dans l'immeuble) avec une alimentation à partir d'un réseau BP. <p>2. Pour un raccordement collectif (***):</p> <ul style="list-style-type: none"> - le local destiné à recevoir les compteurs, à mettre à disposition par le demandeur selon les prescriptions d'ORES. <p>Les prestations hors forfait sont facturées à l'aide du terme D (annexe 5).</p> <p>Remarques :</p> <p>Le compteur est installé dans un local sec et aéré, facile d'accès le plus près possible de la voirie publique. Selon les cas et les prescriptions d'ORES, il peut être installé en coffret extérieur. Le(s) compteur(s) reste(nt) propriété d'ORES.</p>		<p>Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 5.</p>		
	Débit horaire maximum (m³/h)	Type compteur	Coffret/mini-cabine	Conduite	BP 21/25/98 mbar	MP 4,9 bar	BP 21/25/98 mbar	MP 4,9 bar	Coffrets
	6-10	G4 - G6	coffret	PE32	605 €	605 €	250 €	250 €	272 €
	16	G10	coffret	BP: PE63 ou PE32 - MP: PE32	605 €	605 €	309 €	309 €	708 €
	25	G16	coffret	BP: PE63 ou PE32 - MP: PE32	605 €	605 €	309 €	309 €	708 €
	40	G25	coffret	BP: PE63 - MP: PE32	1.209 €	1.209 €	1.397 €	1.397 €	712 €
	65	G40	coffret/mini-cabine	BP: PE63(****) - MP: PE32	1.209 €	1.209 €	3.248 €	3.586 €	1.732 €
	100	G65	coffret/mini-cabine	BP: PE110 ou PE63 - MP: PE32	1.613 €	1.613 €	4.787 €	5.284 €	2.443 €
	160	G100	coffret/mini-cabine	BP: PE110 ou PE63 - MP: PE32	1.937 €	1.937 €	6.673 €	6.673 €	2.443 €
<p>(*) = Pour être qualifié standard au terme du règlement technique Distribution gaz (26/04/2007), le raccordement doit avoir une longueur maximale de 8 m entre le compteur et le point de raccordement, majorée de l'éventuelle traversée de voirie (cfr Décret Wallon du 21 mai 2015), permettre un débit horaire inférieur ou égal à 10 m³/h avec une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbar et être mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place.</p> <p>(**) = Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit (cfr Décret Wallon 21 mai 2015). Un abattement équivalent aux montants des termes B et C, ainsi que le cas échéant au montant de la traversée de voirie sera appliqué.</p> <p>(***) = Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccordements individuels.</p> <p>Tout travail supplémentaire par rapport aux critères du raccordement standard est facturé à l'aide du terme D (annexe 5).</p> <p>Prix exprimés en €, hors TVA.</p> <p>(****) BP: PE110 si branchement de plus de 10 m.</p>									

2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 5	Travaux hors forfait pour le réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤ 5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m ³ /h		
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures.					
Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 6).					
D					
Divers					
DIVERS ≤ 160 m³/h			Unité	Prix	Fiche
	Forage (jusqu'à 30 m)	m	367 €	G174	
	Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	sur devis		
	Fourniture et pose conduite PE32 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G180	
	Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G181	
	Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte	m	19 €	G182	
	Terrassement en pleine terre	m	38 €	G190	
	Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)	m	116 €	G191	
	Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)	m	153 €	G192	
	Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m ³	184 €	G193	
	Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m ²	223 €	G194	
	Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m ²	179 €	G195	
	Démolition de roche	m ³	444 €	G198	
	Supplément pour démolition de revêtement divers	m ³	236 €	G196	
	Carottage en raccordement	pièce	167 €	G197	
	Activation de la fonction prépaiement à la demande du client (avec déplacement)	pièce	49 €	G124	
Mise à disposition d'impulsions	pièce	829 €	G065		
Fourniture et pose d'une télémessure mensuelle	pièce	1.349 €	G173		
Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	15 €	G250		

2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 6	Prestations diverses ≤ 160m³/h		
	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 4. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis. Ces prix sont d'application pour des travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Prix unitaire pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures normales de travail	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Fiche
PRESTATIONS DIVERSES ≤ 160 m³/h	BRANCHEMENT				
	Renouvellement ou Renforcement ou Déplacement d'un branchement (radiation branchement existant non comprise)	B	-	-	G001
	Déconnexion d'un branchement (enlèvement ou déplacement du dernier compteur non compris)	822 €	-	-	G020
	Pose de vanne Pose ultérieure d'une vanne externe BP jusque PE63 sur branchement existant	929 €	-	-	G035
	COMPTAGE				
	Remplacement (*) Remplacement d'un compteur à budget par un compteur d'un autre type ou inversément (sauf OSP) Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client <i>(*) Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.</i>	C sur devis	1,5C -	2,C -	G040
	Renforcement ou Déforçement ou Déplacement Renforcement ou déforçement de compteur sur conduite existante ou déplacement de compteur Renforcement par changement de pression	C 130 €	- -	- -	G080 G084
	Enlèvement Enlèvement compteur gaz (déconnexion du branchement non comprise)	190 €	-	-	G100
	Contrôle métrologique Contrôle métrologique d'un compteur gaz G4-G6 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G10-G16-G25 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G40-G65 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz > G65 en laboratoire	474 € 864 € 1.224 € sur devis	- - - -	- - - -	G116 G117 G118
	Travaux comptage divers Placement d'une télémesure mensuelle Mise à disposition impulsions compteur gaz (demandé a posteriori) (*) <i>(*) : l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non compris</i> Visite ou acte technique sur comptage existant (sans remplacement de celui-ci)	1.349 € 829 € 83 €	- - 125 €	- - 167 €	G173 G064 G115
	MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT				
	Première mise en service d'un compteur	Gratuit	-	-	G140
	Ouverture d'un compteur	66 €	89 €	112 €	G141
	Fermeture d'un compteur	66 €	89 €	112 €	G143
	Fermeture ou ouverture vanne principale Gaz (trottoir ou robinet compteur)	66 €	-	-	G156
	Coupure au compteur	112 €	-	-	G149
	Coupure au branchement sans accès aux installations	375 €	-	-	G151
	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES				
	Déplacement sans acte technique	66 €	89 €	112 €	G160
	Constatation d'une action dolosive avérée de la part d'un tiers (PV, hors frais technique)	1.439 €	1.546 €	1.546 €	G161
	Prestation administrative diverse (avec déplacement)	117 €	-	-	G165
	Prestation administrative diverse (sans déplacement)	19 €	-	-	G166
	Adaptation administrative de l'offre et/ou du contrat de raccordement	144 €	-	-	G221
	PRESTATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC				
	Remplacement d'un compteur par un compteur à budget ou activation de la fonction prépaiement (pour un client protégé, pour une demande soutenue par le CPAS, pour un client non protégé en défaut de paiement)	Gratuit	-	-	G041
	Activation de la fonction prépaiement (pour client non protégé)(avec déplacement)	100 €	-	-	G125
	Activation de la fonction prépaiement (sans déplacement) (si Smart Meter)	Gratuit	-	-	G127
	Désactivation de la fonction prépaiement (avec ou sans déplacement)	Gratuit	-	-	G128
	Prestation administrative d'Obligation de Service Public	Gratuit	-	-	G167
	Coupure au compteur	112 €	-	-	G149
	Coupure au branchement sans accès aux installations	375 €	-	-	G151

Document de référence: règlement pour l'équipement en gaz de terrain à viabiliser pour constructions résidentielles (tout ou en partie).

Frais de dossier pour viabilisation de terrain:

252 € par demandeur.

Par demandeur, on entend toute personne physique ou morale introduisant une demande de viabilisation de terrain. Dans le cas particulier d'une construction et/ou d'un habitat groupé ou d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, de tout autre morcellement résultant d'une opération immobilière, c'est l'auteur de la viabilisation ou ses ayants droit qui est/est titulaire(s) de l'obligation de paiement de la viabilisation du terrain.

Ce montant couvre les frais d'étude préliminaire et reste définitivement acquis à ORES même en cas de non-viabilisation du terrain.

Si une demande de viabilisation de terrain est introduite par plusieurs demandeurs pour un même terrain, ce montant sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple si le nombre de lots estimés est changé), ce montant ne sera facturé qu'une seule fois.

Les frais de dossier pour équipement gaz en zone déjà équipée en gaz ne sont pas à facturer.

L'ouverture de dossier est gratuite pour les lotissements sociaux et lorsque le lotisseur est une autorité Communale qui agit en qualité de maître de l'ouvrage.

Coûts des travaux d'alimentation en gaz:

a. Pour les lotissements sociaux qui répondent aux exigences et conditions légales liées à cette qualification, l'équipement du lotissement est gratuit si le lotissement est situé en zone d'habitat.

Si une extension est nécessaire pour alimenter le lotissement, une étude de rentabilité est réalisée dont seul le déficit est repris dans l'offre. Les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions générales.

b. Pour tous les autres terrains à viabiliser :

ORES procède à un calcul de rentabilité suivant les modalités imposées par la CWaPE et en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon. Le calcul de rentabilité est réalisé sur l'ensemble des travaux d'extension du réseau et d'équipement du terrain, en tenant compte des synergies possibles avec les travaux d'électricité.

Si la rentabilité est positive, les travaux seront pris en charge par ORES.

Si le résultat du calcul de rentabilité révèle un déficit et que la commune impose le gaz, le demandeur se voit porter en compte de l'offre le déficit de rentabilité.

Les travaux hors lotissement sont toujours intégralement réalisés par ORES (terrassement, pose de canalisation et mise en gaz).

Les montants forfaitaires à charge du demandeur couvrent les frais de construction du réseau gaz le long des limites du terrain à viabiliser et tiennent compte du fait que les tranchées sont soit ouvertes par le demandeur soit par ORES :

- éventuellement pose réseau moyenne pression, construction du bâtiment, équipement et raccordement d'une cabine préfabriquée standard éventuelle, à l'exception des frais provenant de finitions particulières exigées au permis de bâtir de la cabine gaz (ces éventuels frais supplémentaires font l'objet d'une offre ou d'une facture dont le montant est à charge du demandeur ou du titulaire de l'obligation de paiement),

- pose du réseau basse pression,

- la fourniture de 10 m³/h par parcelle.

ORES bénéficie d'un terrain mis à disposition par le demandeur, si nécessaire, selon les conditions du règlement pour la viabilisation de terrain et destiné à la construction et l'aménagement d'une cabine gaz par ORES.

c. Les montants ne comprennent pas la réalisation des raccordements individuels (éventuellement gratuits si conformes au décret gaz).

Equipement Gaz (prix par mètre hors TVA)

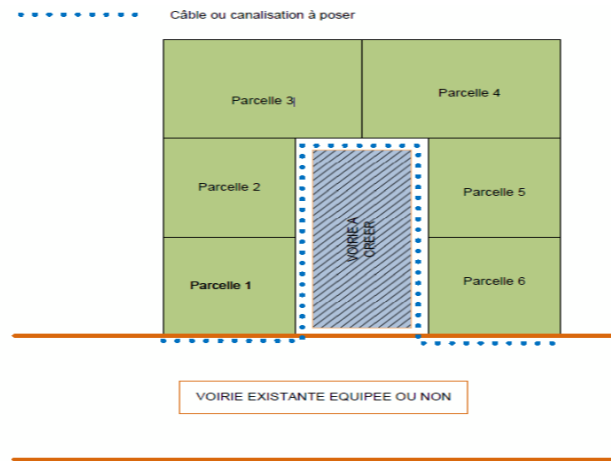
Tranchées ouvertes par ORES	143 €
Tranchées ouvertes par le demandeur	97 €

Définition du mètre de voirie et schématique:

Ce sont les mètres courants du terrain à viabiliser, en limite de propriété privée, qui longent la voirie existante équipée ou non et, s'il y en a, la(les) nouvelle(s) voirie(s) à créer.

La longueur à prendre en considération pour déterminer les mètres dans le calcul du forfait correspond dans tous les cas à la longueur totale de la parcelle face à la(les) voirie(s) existante(s) ou à créer.

Dans le cas où plusieurs voiries longent le terrain et pour autant que la disposition définitive des futures habitations soit précisée lors de la demande, il sera tenu compte du(des) raccordement(s) physique(s) envisagé(s) des futures habitations pour déterminer la(les) projection(s) à prendre en considération par rapport aux voiries.

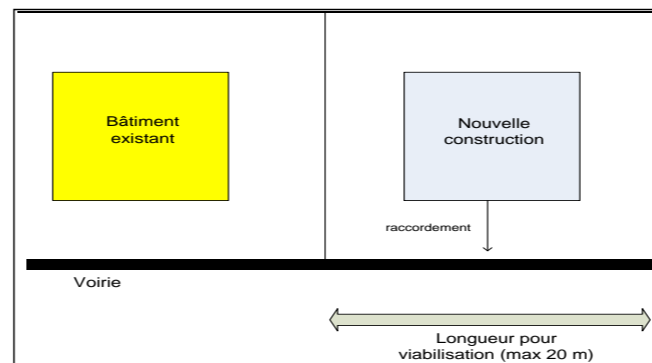


Modalités particulières d'application :

Ce sont les mètres courants du terrain à viabiliser, en limite de propriété privée, qui longent la voirie ou la voie d'accès existante non équipée en gaz et, s'il y en a, la(les) nouvelle(s) voirie(s) à créer.

La longueur à prendre en considération pour déterminer le nombre de mètres dans le calcul du montant forfaitaire correspond à la longueur totale du terrain, avant morcellement, face à la(les) voirie(s) existante(s) ou à créer.

Dans le cas où plusieurs voiries longent le terrain et pour autant que l'implantation définitive des futures habitations soit précisée lors de la demande, il sera tenu compte de l'emplacement du(des) raccordement(s) physique(s) envisagé(s) des futures habitations au réseau de distribution pour déterminer la voirie dont le nombre de mètres sera à prendre en considération.



2019	ORES (Hainaut)	ANNEXE 8	CNG			
CNG	<p>Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES.</p> <p>Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement.</p> <p>Prix exprimés en €, hors TVA.</p>					
	A		B	C		D
	Accès au réseau		Branchement	Installation de détente et de comptage		Divers
	<p>L'extension de réseau ne donne pas lieu à un calcul de rentabilité spécifique.</p> <p>Les travaux d'extension du réseau sont valorisés sur base des tarifs repris à l'annexe 2 (travaux hors forfait) et facturés via le terme D.</p> <p>Un abattement d'une valeur maximale de 75.000 € sur les 500 premiers mètres à partir de la conduite existante est consenti sur ceux-ci.</p> <p>Toute divergence au critère repris ci-dessus sera facturée.</p>		<p>Le forfait comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vanne d'arrêt, - le branchement, - le raccordement au réseau. 	<p>Le forfait comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la cabine (carcasse comprise) hors terrassement, - la fourniture et la pose du compteur et des accessoires nécessaires (convertisseur de volume compris), - la fourniture et le placement de la tuyauterie de sortie cabine en attente de raccordement client), - la mise en service. <p>Remarque:</p> <p>Techniquement, la cabine CNG diffère de la cabine de prélèvement standard.</p>	<p>Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.</p>	
			<p>ORES prend à sa charge le branchement(*) ainsi que la réalisation d'une cabine CNG simple ligne, soit un abattement d'une valeur approximative de 25.000 €</p>			
	Type de raccordement		Débit maximal cabine (m³/h)	Prix (€)	Simple ligne	Double ligne
					Prix (€)	Prix (€)
	Raccordement sur cabine avec détente		160	2.823 €	22.394 €	31.072 €
	Raccordement sur cabine sans détente (raccordement ouvert)				21.597 €	
	Raccordement sur cabine		> 160	sur devis	sur devis	sur devis
(*) Dans sa configuration standard (maximum 25 m en tranchée en domaine privé et 3 m en intérieur (local cabine))						